

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

Publiée le 7 mai 2026

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le **trente avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 avril 2026, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Fabien PAILLOUX, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Patricia COURTIER, Christian RIOU, Evelyne MATHERON, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Frédéric AULAS, François KOENIG, Stéphane PUIG, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Thierry REYNIER, Sylvie CORDIER, Sandrine LAGNEAU, Jaouad MARBOH, Manon REIG, David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL

Excusés :

Absents : Stéphane GARCIA, Cindy CLOP

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Virginie FEYBESSE-FELIX, Vanessa ONIC, Florian ROUME

A été nommé secrétaire de séance : M. MARBOH



**DEL\_2026\_58**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA VILLE DE DEUX BUS 9 PLACES ET UN BUS 16 PLACES APPARTENANT AU CASEVS**

Dans le cadre des activités du service proximité et cohésion et plus particulièrement des actions menées par le centre social « le cesam » et l'accueil jeunes « AMDJ », le service est amené à utiliser les deux bus 9 places et le bus 16 places du CASEVS en complément des bus 9 places et 23 places appartenant à la ville.

L'utilisation de ces bus permet une orientation plus importante des publics sur les actions proposées. Le permis « transport en commun » n'est pas requis pour l'utilisation des bus 9 places et du bus 16 places du CASEVS.

Cette mise à disposition par le CASEVS se fait à titre gratuit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Les conventions de mise à disposition sont annexées au présent rapport.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mise à disposition de ces véhicules
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

**Vu** l'avis favorable de la commission politique de la ville et jeunesse du 14 avril 2026

**Sur** le rapport présenté par Jaouad MARBOH;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la signature de la convention de mise à disposition au profit de la ville de deux bus 9 places et d'un bus 16 places appartenant au CASEVS.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute les pièces s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

**6 ne prenant pas part au vote (Christian RIOU, Frédéric AULAS, Virginie BARRA, Virginie FEYBESSE-FELIX, Sandrine LAGNEAU, Manon REIG)**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président de séance, et de Monsieur Jaouad MARBOH, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nimes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*